

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **22**

Représentés : **10**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **27/03/2023**

Date d'affichage : **28/03/2023**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **quatre avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADE – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Francis LAPRADE – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – Danielle CERTIER – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Corinne VERNEUIL – Isabelle BRUSSAT – Christelle DUVERNET – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Julie LEPLAIDEUR –

POUVOIRS :

Sonia BRASSEUR	à	Gilbert UVERNET
Liliane LOURADOUR	à	Franck THIRIEZ
René LE VIAVANT	à	Francis LAPRADE
Elisabeth CAILLAT	à	Audrey TROIN (jusqu'à la Q17)
Jean-Paul MOREL	à	Christiane LARDAT
Michaël RIGAUD	à	Geoffrey PECAUD
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTE :

Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 22 novembre 2021, la commune a décidé l'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022 et expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022.

N° 2023/04/04-010

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 - BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

N° 2023/04/04-010

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 - BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur le décide suite au rapport sur les trois années d'expérimentation rendu par le gouvernement au plus tard le 15 novembre 2023.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

En outre, l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

Le compte financier unique 2022 du budget annexe « immeubles de rapport » peut se résumer ainsi :

OPERATIONS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement - Mandats émis :	560 833,49 €
Section d'investissement - Mandats émis :	136 154,12 €
<u>Total Dépenses</u> :	696 987,61 €

Section de fonctionnement - Titres émis :	552 052,72 €
Section d'investissement - Titres émis :	154 074,20 €
<u>Total Recettes</u> :	706 126,92 €

RESULTATS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement (déficit) :	- 8 780,77 €
Section d'investissement (excédent) :	+ 17 920,08 €
<u>Total Excédent</u> :	+ 459 325,85 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021 :

Section de fonctionnement (excédent) :	+ 341 169,58 €
Section d'investissement (excédent) :	+ 109 016,96 €

RESULTATS A LA CLOTURE : (cumulé : exercice + antérieur)

Section de fonctionnement (excédent) :	+ 332 388,81 €
Section d'investissement (excédent) :	+ 126 937,04 €
<u>Total Excédent</u> :	+ 459 325,85 €

N° 2023/04/04-010

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 - BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

RESTES A REALISER : Section d'investissement

Dépenses : 00,00 €

Recettes : 00,00 €

Solde des RAR : 00,00 €**Soit un excédent net global de 459 325,85 €.**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2022 du budget annexe « immeubles de rapport ».

Il est précisé que les résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris au budget primitif de l'exercice 2023.

Vu la délibération n° 2021/116 du conseil municipal en date du 22 novembre 2021 portant adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2022 et expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022,
Vu la note synthétique de présentation du compte financier unique de l'exercice 2022 du budget annexe « immeubles de rapport »,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Christiane LARDAT et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le compte financier unique 2022 du budget annexe « immeubles de rapport » arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP + DM	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	100 000,00	67 644,49	67,64%
65	Autres charges gestion courante	343 536,58	340 000,00	98,97%
67	Charges spécifiques	4 800,00	0,00	0,00%
	Dépenses réelles	448 836,58	407 644,49	90,82%
023	Virement à la section d'investissement	256 169,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre	151 831,00	153 189,00	100,89%
	Dépenses d'ordre	408 000,00	153 189,00	37,55%
	Total Dépenses	856 836,58	560 833,49	65,45%

Chap	Libellé	BP + DM	Réalisé	%
002	Excédent reporté	341 169,58	341 169,58	100,00%
75	Autres produits gestion courante	489 000,00	525 386,06	107,44%
	Recettes réelles	830 169,58	866 555,64	104,38%
042	Opérations d'ordre	26 667,00	26 666,66	100,00%
	Recettes d'ordre	26 667,00	26 666,66	100,00%
	Total Recettes	856 836,58	893 222,30	104,25%

N° 2023/04/04-010

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 - BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP + DM	Réalisé	%
16	Remboursement d'emprunts	1 000,00	140,40	14,04%
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	0,00%
21	Immobilisations corporelles	150 500,00	108 967,06	72,40%
23	Immobilisations en cours	311 479,96	380,00	0,12%
	Dépenses réelles	492 979,96	109 487,46	22,21%
040	Opérations d'ordre	26 667,00	26 666,66	100,00%
	Dépenses d'ordre	26 667,00	26 666,66	100,00%
	Total Dépenses	519 646,96	136 154,12	26,20%

Chap	Libellé	BP + DM	Réalisé	%
001	Solde d'exécution reporté	109 016,96	109 016,96	100,00%
16	Emprunts & dettes assimilées	1 000,00	885,20	88,52%
	Recettes réelles	110 016,96	109 902,16	99,90%
021	Virement de la section de fonctionnement	256 169,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre	153 461,00	153 189,00	99,82%
	Recettes d'ordre	409 630,00	153 189,00	37,40%
	Total Recettes	519 646,96	263 091,16	50,63%

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	560 833,49	552 052,72	- 8 780,77
	Investissement	136 154,12	154 074,20	17 920,08
Report de l'exercice précédent	Fonctionnement			341 169,58
	Investissement			109 016,96
RESULTAT DE CLOTURE	Fonctionnement			332 388,81
	Investissement			126 937,04
Restes à réaliser	Investissement	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement			332 388,81
	Investissement			126 937,04
TOTAL				459 325,85

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 23 POUR - 7 CONTRE** (Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY).

La première adjointe,

Christiane LARDAT



Le secrétaire,

Geoffrey PECAUD